

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 21 février 2023 à 19h

Présents : Jean Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET TIRION – Daniel MORSELLI - Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL – Brigitte QUERE - Grégory THERAUBE– Régine MARCY – Jean Luc SAUTEL – Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD

Absents excusés : Stéphanie PREVOST, Corinne LARCHER,

Absents non excusés : Eric BOISSIN – Jean-Luc LEVECQUE

Procuration : Stéphanie PREVOST donne procuration à Martine CARRIER

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Intervention BRES photovoltaïque en début de séance

Intervention en début de séance de Monsieur BRES au sujet d'un projet photovoltaïque à la Raze sur l'ancienne décharge de Lablachère dans les Gras. Idée qui lui semble réaliste, parcelle qui fait 1,7 ha et qui appartient à la commune. Possibilité de faire une petite centrale au sol de 1 MW. Opération sans frais pour la mairie. Location de la parcelle à titre onéreux.

T. Berres : il existe un projet sur la Perle d'Eau par une société d'économie mixte qui pourrait aussi s'intéresser à ce secteur

M. Bres : Vous choisirez le plus intéressant pour vous mais nous ne sommes pas sur des bénéfices colossaux. Notre projet peut rapporter entre 7 et 10 000€/an à la commune.

D. Morselli : avez-vous pris contact avec la DTT ?

M. Bres : Non pas encore on en est au stade du projet mais comme le terrain est dégradé ce sera plus facile d'obtenir l'accord On fera les démarches si vous êtes d'accord sur le projet. Mais si vous voulez en discuter avec la DTT cela ne pose pas de problème Si certains d'entre vous veulent nous donner un coup de main dans les démarches, ce sera bien volontiers.

Le rapport pour la mairie sera 5500 €/an pour 1 ha selon le coût du raccordement + 3254€ du MW

Il faudra préciser tous les éléments si l'on signe le bail. Il n'y aurait pas besoin de dépollution mais s'il faut y procéder ce serait à la charge de la mairie, dans ce cas-là il faudra préciser dans le bail si vous êtes d'accord ou pas.

M. Carrier : les banques vous suivent ?

M. Bres : le dossier est à l'étude ; sur un petit projet comme celui-là, il ne devrait pas y avoir de problème

JL Sautel : à quoi correspond 1 MW ?

M. Bres : 1 MW correspond à l'alimentation de 277 foyers

Le Maire : ce serait bien que la société d'économie mixte vienne présenter son projet pour comparer les deux études.

JL Sautel : que devient le Serre de Varlet pour les photovoltaïques ?

T. Berres : Le dossier est en cours mais il concerne des terrains privés

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Approuvé à l'unanimité

1 – Demande de garantie des emprunts ADIS

Dans le cadre de l'opération de construction de 20 logements « Le Clos du Castellet » route de Payzac et conformément au règlement d'octroi des garanties d'emprunts du département de l'Ardèche pour la réalisation de logements sociaux, le groupe ADIS sollicite la garantie de la commune à hauteur de 30% (70% en ce qui concerne le département) pour quatre prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés au financement de cette opération. Le montant des prêts s'élève à la somme de 2 613 714€ remboursables sur 40 et 50 ans.

Pour : 12 – Abstentions : 4 (Grégory THERAUBE, Régine MARCY, Thierry BERRES, Jean-Luc SAUTEL)

2 – Modification des statuts de la communauté de communes du Pays Beaume Drobie – retrait de la compétence « voirie communautaire »

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie s'est prononcé le 31 janvier 2023 pour un retrait de ses statuts de la compétence « voirie d'intérêt communautaire ». Le conseil municipal est appelé à se positionner par une prise de délibération sur cette modification des statuts.

T. Berres : le Département a transféré aux communes des subventions au détriment de la CdC

Cela ne remet pas en cause le projet de voie douce qui sera financée par la CdC.

G. Théraube : la voie douce de Joyeuse ne permet pas le croisement de deux cars

Le Maire : peut-être pour la partie collège/centre bourg de Joyeuse mais je doute que cela soit le cas sur les 2kms entre Lablachère et le collège. Néanmoins diminuer la largeur de la route permet également de diminuer la vitesse trop importante sur cette voie.

JL Sautel : la CdC n'aura plus de subvention pour l'entretien de ses routes ?

Le Maire : Il y a depuis l'année dernière davantage d'aides apportées aux voiries de la commune par le Département. Mais de toute façon nous ne parlons ici que de voiries d'intérêt communautaire. Seules trois communes sont concernées : Lablachère, Joyeuse et Chandolas.

Pour : 11 – Abstentions : 5 (Yannick MARCHAL, Dominique POUGET-TIRION, Martine CARRIER, Stéphanie PREVOST, Roger HALEGOUET)

3 – Compteurs de sectorisation

L'Agence de l'Eau nous impose des compteurs de sectorisation pour détecter les fuites. Cinq compteurs seront posés de façon à localiser plus facilement les fuites lors de campagnes nocturnes.

Actuellement on a des pertes à hauteur de 35% alors que la norme est de 20% maximum.

La demande de l'Agence de l'Eau date de 2010. Si on ne met pas ces compteurs nous n'aurons plus de subventions.

Approuvé à l'unanimité

4 – Demande de subventions Fonds Vert réaménagement du « Camsci »

Opération qui a fait l'objet d'une délibération en décembre 2022 mais il est nécessaire de délibérer de nouveau afin de solliciter des subventions au nouveau dispositif Fonds Vert.

Approuvé à l'unanimité

5 – Isolation thermique des salles communales Rue de la République à Lablachère

Il est nécessaire d'isoler les salles polyvalentes avec des matériaux modernes et performants. Le montant de cette opération est estimé à la somme de 38 298€. Il convient de solliciter les subventions du SDE07 à hauteur de 50% et du dispositif Fonds Vert pour 30%.

<i>DEPENSES HT</i>		<i>RECETTES</i>	
Travaux :	38 298€	Fonds vert : 30%	11 489€
		SDE07 : 50%	19 149€
		Auto-financement : 20%	7 660€
TOTAL :	38 298€	TOTAL :	38 298€

A. Mozzatti : ne pourrait-on pas y associer l'isolation de la grande salle de l'ADMR qui n'est pas isolée et difficile à chauffer (radiateurs électriques) ?

Le Maire : les subventions du SDE07 sont soumises à un plafond de dépenses. Nous verrons plus tard la possibilité de l'intégrer bien qu'isoler une telle salle parait difficile.

T. Berres : Le TEPOS demande de lister les bâtiments communaux à rénover. Ensuite il y aura un recensement des besoins financiers de toutes les communes puis des demandes de subventions du fonds européen

R. Marcy : vous n'avez qu'un seul devis ?

Le Maire : c'est le seul artisan qui ait répondu. L'objet de cette délibération est de demander une subvention et de fixer un plan de financement. Ensuite lorsqu'il s'agira de faire réaliser les travaux nous mettrons plusieurs artisans en concurrence.

Approuvé à l'unanimité

6 – Tableau des effectifs

Chaque année le tableau des effectifs est proposé au conseil municipal pour approbation (joint au présent)

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Les justifications écrites de Monsieur LEVECQUE concernant ses absences

Monsieur LEVECQUE a été élu au conseil municipal le 7 décembre 2022 à la suite de la démission de Pauline BOISSIN.

Le Maire tenait à lui faire part de son mécontentement suite à son courrier du 10/12/2022 mais il n'est venu ni au conseil municipal du 12 décembre 2022 ni à celui du 24 janvier 2022 et n'était pas non plus présent au conseil municipal du 21 février 2023. Le Maire fait lecture de deux courriers dans lesquels il explique ses absences aux conseils. Ces motivations sont insultantes et particulièrement injustes envers des élus qui depuis pratiquement trois ans se sont beaucoup investis pour le bien de la commune. Ces critiques désobligeantes sont inacceptables de la part d'un élu qui n'a encore participé en rien aux devoirs qui lui ont été confiés.

- Demande d'amendements formulée par monsieur Jean-Luc LEVECQUE

Jean-Luc LEVECQUE souhaite modifier cinq articles du règlement intérieur et ajouter un article relatif à l'espace d'expression de l'opposition. Le Maire adressera cette requête aux membres du conseil municipal pour avis. Il en sera débattu lors du prochain conseil municipal et les modifications éventuelles feront l'objet d'un vote.

- Synthèse des différentes réunions du Comité de Pilotage (COPIL) sur le transfert obligatoire en 2026 de la compétence eau et assainissement à la CdC Beaume Drobie.

En 2026 les communautés de communes prendront la compétence Eau et Assainissement. Toutes les communes en régie devront obligatoirement transférer l'eau et l'assainissement à celles-ci. Une réflexion est lancée depuis un an avec la CdC sous forme de comités de pilotage associant les services de la CdC et toutes les communes concernées.

Un inventaire des installations et de leurs états, des tarifs, des services, du nombre de personnes, a été présenté de manière synthétique.

Il ressort clairement que le choix qui sera fait par notre commune (transfert à la CDC, adhésion à un syndicat ou autre) sera prédominant au vu du poids que notre régie représente (environ 50% des abonnements, 60% des budgets de l'ensemble des 11 communes concernées) A la suite de cette étude, un comité technique va être mis en place.

Dans ce COTECH sera intégré les institutionnels tels que l'ARS, le Département, l'Agence de l'eau. Ce comité technique donnera ensuite son avis sur les modalités de transfert.

- Nouvelle réglementation en matière de tri et ramassage déchets ménagers

En 2024 nous n'aurons plus le droit de mettre les déchets alimentaires dans la poubelle verte.

Une réflexion est donc engagée. Une des pistes évoquées par le SICTOBA est la mise en place de composteurs de quartier.

La position de la commune est en phase avec celle de la CDC : cette solution ne peut être envisagée que si sa gestion est entièrement réalisée par le SICTOBA.

Y. Marchal : problème sur le tri sélectif. Il semble que les bacs jaunes ne soient pas suffisants et donc il y aura un remplacement partiel des bacs verts par des bacs jaunes avec un ramassage par jour. Actuellement il n'y a qu'un seul ramassage/semaine et une mise en place de 2 ramassages/semaine. Les conteneurs carton seront ventilés sur toutes les communes.

- Retraite de Joël SEUZARET

Joël SEUZARET employé municipal à Lablachère depuis 28 ans fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2023. Le Maire organisera une petite cérémonie à cette occasion et invite l'ensemble des élus à y participer.

- Pétition contre l'enlèvement par la Poste de la boîte aux lettres du quartier

Les habitants du quartier de Drome la Romaine ont manifesté par pétition leur mécontentement suite à l'enlèvement par La Poste de la boîte aux lettres de leur quartier. Le Maire soutient cette action et transmet cette pétition au directeur régional responsable de cette décision.

Tour de table

Roger Halegouet : il a été constaté une infiltration d'eau à l'école publique. L'entreprise responsable des travaux a été contactée afin qu'elle intervienne au plus vite.

Nicole Djiani : très peu de Lablachéroises et Lablachérois sont inscrits à Newsletter et Alerte Info. La newsletter permet d'être informé régulièrement de l'actualité de la commune. Alerte Info est indispensable pour être averti d'événements ponctuels tels des coupures d'eau ou d'électricité ou des événements qui impactent notre quotidien. Nicole Djiani invite les élus à sensibiliser la population.

Jean-Luc Sautel : c'est d'autant plus important que la commune élabore actuellement un Plan Communal de Sauvegarde
Régine Marcy : il existe l'application Panneau-Pocket. Je vous transmettrai la notice

Lysiane Fremon : rappelle la cérémonie à l'occasion du départ de Joël Seuzaret

Danièle Reynaud : aucune observation

Jean-Luc Sautel : félicite l'Agent de surveillance de la commune pour son action contre le stationnement interdit et particulièrement sur les passages pour piétons ou le stationnement prolongé sur l'emplacement minute.

Le cheminement à la sortie du village Rue Joseph Blanc n'est pas sécurisé et met en danger les piétons qui sont obligés de marcher sur la chaussée.

Brigitte Quéré : aucune observation

Régine Marcy : aucune observation

Albert Mozzatti : la salle voutée du bâtiment occupé par l'ADMR mérite elle aussi d'être isolée.

Le chemin de la Veyrunes est en très mauvais état

Le Maire : la commune de Joyeuse a programmé sa restauration en coopération avec la commune de Lablachère

Dominique Pouget-Tirion : la commune de Joyeuse financera seule les travaux afin de compenser ceux réalisés sur une partie de la chaussée de Joyeuse lors des travaux relatifs à la station de Bériasson.

Grégory Theraube : insiste sur le bienfondé de la pétition concernant l'enlèvement de la boîte aux lettres de Drome

Le Maire : les habitants de Drôme ayant des soucis de déplacement peuvent donner leur courrier au facteur. Pour cela, la Poste a mis en place un système de magnet que vous pouvez réclamer à ce préposé.

Daniel Morselli : la Colas et Laupie ont déposé une offre dans le cadre de l'accord cadre pour quatre ans et relatif à l'entretien de la voirie. Les services du Département nous feront parvenir leurs conclusions qui seront soumises aux commissions Appel d'Offres et voirie.

L'accès à la caserne des pompiers sera plus compliqué et plus onéreux que prévu compte-tenu de la différence de hauteur entre les deux niveaux (presque 1m)

Les travaux du Castellet avancent bien – Une demande de permis de construire déposée sur un lot.

Projet photovoltaïque sur le toit de la mairie : un responsable du SDE07 travaille sur le dossier et nous réunira à l'issue.

Annick Marchal : problèmes de signalétique en cours de traitement, les panneaux en bois qui prolifèrent vont être enlevés pour être remplacés par les lames conformes à la réglementation.

Nouvelle répartition des conteneurs carton sur les communes voisines avec un ramassage expérimental le vendredi et le mardi étendu à toutes les communes si l'essai est concluant.

Thierry Berrès : aucune observation

Dominique Pouget-Tirion : le bureau d'étude chargé du chantier du Brujas (renouvellement des conduites d'eau) a fait défection. Après mise en concurrence des trois autres bureaux la commission a choisi DAMO bureau d'étude le mieux-disant pour un montant de 19 000€

Martine Carrier : aucune observation

La séance est levée à 23h00

Jean Pierre LAPORTE

Maire



Nicole DHANN

Secrétaire de séance

TABLEAU DES EFFECTIFS – MAIRIE DE LABLACHERE – 2/2023

Filière administrative	Catégorie	Durée hebdomadaire	effectifs
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35/35	1
Adjoint admin principal 1 ^{ère} classe	C	35/35	1 en dispo
Adjoint admin principal 1 ^{ère} classe	C	28/35	1
Adjoint admin principal 1 ^{ère} classe	C	30/35	1
Adjoint administratif-aspv	C	30/35	1
Adjoint admin principal 2 ^{ème} classe -	C	30/35	1
Filière technique	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectifs
1 technicien (vacant)	B	35/35	0
Agent de maîtrise principal	C	35/35	1+1 vacant
Agent de maîtrise	C	35/35	2
Agent de maîtrise –	C	29/35	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35/35	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35	1
Adjoint technique territorial	C	35/35	2 Dont 1 vacant
Adjoint technique territorial	C	14/35	1 dispo
Adjoint technique territorial titulaire	C	28/35	2
Adjoint Technique en CDD 6 mois	C	35/35	1
	C	20/35	1
	C	18/35	1